

L'économiste

Le Journal des décideurs

du Bénin

AGI
AFRICAIN DE GESTION ET D'INTERMEDIATION

SOCIETE DE BOURSE

Immeuble de l'Africaine des Assurances
Face à la Direction de l'Emigration Immigration

01 BP 8568 RB Cotonou
contact@agi-agi.com
+229 21 31 87 33
+229 21 31 60 65

Premier Quotidien Economique du Bénin N° 0997 MISP/DC/SG/DAI/SCC du 25/10/07 E-mail: leconomistbenin1@gmail.com Tél:00229 97096417

www.leconomistebenin.com

Bourse Uemoa

La BRVM ouvre en baisse

La BRVM ouvre sa séance de cotation du jour en baisse par rapport à la séance précédente... • (Page 07)

Agriculture

La CAPEF du Cameroun à l'école du FNDA du Bénin

Le directeur général du Fonds national de développement agricole (FNDA), Valère Houssou, a reçu vendredi 15... • (Page 11)

Changements climatiques

La Banque mondiale annonce un outil diagnostique de fond

Le changement climatique interagit avec d'autres pressions sociales, économiques... • (Page 04)

Signature d'un protocole d'accord de développement en Afrique • (Page 03)

L'UA et l'ASEA pour booster les marchés de capitaux



Transport en Afrique de l'ouest

• (Page 02)

Fin de vie des chemins de fer Bénin-Niger

Zone économique de Glo-Djigbé

Véronique Tognifodé s'engage pour l'égalité genre et les services sociaux

Presqu'achevée, la Zone industrielle de Glo-Djigbé (GDIZ) a accueilli, mercredi 20 juillet 2022, la ministre des... • (Page 04)

Convergence des économies de l'Uemoa

Masse salariale : éléments budgétaires constitutifs et champ de couverture

Facteur clé dans la détermination des critères de convergence budgétaire, la masse... • (Page 08)

Fiscalité en Afrique de l'Ouest

Harmonisation du contenu des recettes fiscales dans l'Uemoa

Par décision N°01/2022/CM/UEMOA en date du 24 juin 2022, le Conseil des ministres de l'Union Economique et Monétaire Ouest... • (Page 09)

Transport aérien

La hausse du prix du carburant affecte la reprise

Depuis le début de 2022, le prix du carburant d'aviation (JET A et JET-A1) a augmenté d'environ 90% et coûte... • (Page 11)



SAVE THE DATE
1^{ER} FORUM DE L'ÉCONOMISTE

Thème : "Efficacité de l'information économique et financière pour la croissance durable en Afrique subsaharienne".

COTONOU
16 & 17
SEPTEMBRE
2022

10
L'économiste
ans

Transport en Afrique de l'Ouest

Fin de vie des chemins de fer Bénin-Niger

Le Ministre d'État Abdoulaye BIO TCHANE, accompagné d'une forte délégation composée du Garde des Sceaux, Ministre de la Justice et de la Législation ainsi que de leurs collaborateurs, a procédé, le vendredi 22 juillet 2022, à Niamey au Niger, en présence d'une délégation nigérienne présidée par le Premier Ministre de la République sœur du Niger, à la signature du protocole relatif à la résiliation conventionnelle des contrats de concession portant sur la ligne ferroviaire Bénin-Niger entre Cotonou et Niamey. Un acte qui vient couronner le dénouement d'une situation qui longtemps a pesé sur la qualité des relations entre les deux pays frères et amis.

En effet, dans le cadre de la mise en œuvre du projet de réalisation et d'exploitation d'une ligne ferroviaire à voie unique entre Cotonou et Niamey, l'État du Bénin et l'État du Niger et les sociétés du groupe Bolloré ont signé deux memoranda portant sur ledit projet. Cependant, au cours de la réalisation dudit projet, l'exécution des Contrats de Concession s'est trouvée affectée par des circonstances imprévues, en particulier d'ordre judiciaire et contentieux, obligeant les parties à cesser tous travaux relatifs à la construction de la ligne ferroviaire Bénin-Niger. Aussi les parties s'étaient-elles



trouvées dans une situation empêchant, malgré leurs efforts respectifs, d'atteindre les objectifs prévus par les Contrats de Concession et de jouir des droits que ceux-ci leur confèrent. Ainsi, les deux pays se sont accordés, avec le groupe Bolloré, pour convenir, de façon consensuelle, d'un protocole de résiliation dont la signature a été faite lors d'une cérémonie fort simple mais riche en émotions fortes. Cette signature vient mettre un terme définitif aux conventions de concession signées par les États du Bénin et du Niger avec BENIRAIL INFRASTRUCTURES et BENIRAIL EXPLOITATION. En marge de cette cérémonie de signature du protocole, la délégation béninoise conduite par le Ministre d'État, Ministre du Développement et de la Coordination de l'action gouvernementale, Abdou-

laye Bio TCHANE a été reçue en audience par le Président de la République du Niger, son Excellence Monsieur Mohamed BAZOUM, en présence du Premier Ministre nigérien. À cette occasion, le Ministre d'État a transmis au Président de la République du Niger, les chaleureuses salutations du Président de la République du Bénin, son Excellence Monsieur Patrice TALON ainsi que le vœu cher de ce dernier de voir les deux pays renouer leur partenariat dans plusieurs domaines à savoir le compact régional Bénin-Niger avec le Millennium Challenge Corporation (MCC) qui suit son cours et dont la négociation et la conclusion interviendront très incessamment, la construction du pipeline Niger-Bénin qui évolue très rapidement ainsi que la question sécuritaire pour laquelle, les deux pays ont des défis et enjeux communs pour lesquels un accord de coopération militaire a été signé récemment entre les gouvernements des deux Républiques sœurs. L'existence de ce portefeuille commun de projets et d'activités rassure de la vitalité des relations bilatérales entre le Bénin et le Niger.

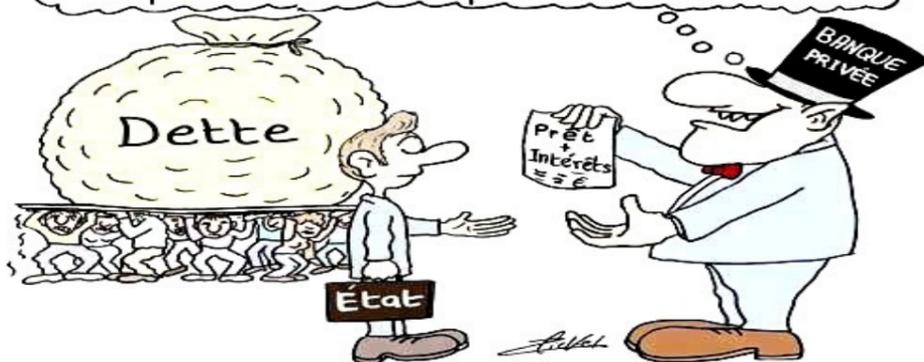
Source externe



Cari du jour

L'incroyable escroquerie

Je prête du virtuel pour récolter du réel.



AUX DÉCIDEURS...

Africain, malheur de lui-même !

En 1986, l'essayiste et historien français d'origine malienne Tidiane Diakité publiait : L'Afrique malade d'elle-même. 24 ans plus tôt en 1962, l'agronome français, René Dumont connu pour son combat pour le développement rural des pays pauvres et son engagement écologiste publiait : L'Afrique noire est mal partie. Les deux titres si proches par la sémantique abordent pratiquement la même thématique et aboutissent au même réquisitoire. Les deux auteurs décrivent méthodiquement les handicaps du continent africain, les problèmes de corruption, les conséquences de la décolonisation. René Dumont dresse un constat peu encourageant de l'Afrique sub-saharienne qu'il parcourt et observe. Dans un contexte de décolonisation optimiste, sa voix de théoricien mais aussi d'homme de terrain s'élève à contre-courant des discours et des pratiques des élites issues des indépendances, pour sommer les Africains de reprendre en main leur agriculture en parvenant notamment à établir une culture vivrière locale - et à éradiquer ainsi la faim. L'Afrique noire est mal partie demeure une référence dans les débats sur la suffisance alimentaire en Afrique sub-saharienne. Charlotte Paquet Dumont replace l'œuvre dans son contexte tandis qu'Abdou Diouf et Jean Ziegler, dans les deux préfaces à cette édition, examinent l'analyse de René Dumont dans l'évolution de cinq décennies.

Tidiane Diakité dans L'Afrique malade d'elle-même abonde dans le même esprit en dénonçant les flatteries des pays plus avancés qui ignorent ou feignent d'ignorer certaines réalités. La France à qui un si long commerce de l'Afrique noire aurait dû permettre d'être au fait de certaines réalités intimes du continent africain se complaît dans une attitude qu'on ne peut guère qualifier d'attitude de vérité à l'égard de l'Afrique. Cette attitude se résume par des flatteries continues ; on parle alors de sérieux dans des pays où il existe tout sauf le sérieux ; on parle de progrès là où le déclin est manifeste ; on qualifie de courageux un peuple qui consacre le plus clair de son temps à danser, à boire et à mendier.

Aujourd'hui encore, en plein 21ème siècle, c'est l'ex DG de la Banque Régionale de Solidarité (BRS) du Burkina Faso qui revient sur la même réalité en dénonçant la mentalité rétrograde des Africains. « Le plus grand défi dans nos entreprises de fabrication n'est pas la puissance ou l'infrastructure, le plus grand défi est d'obtenir un personnel honnête », raconte le banquier. Il comprend aujourd'hui pourquoi les entreprises africaines comme le groupe Dangote embauchent les Indiens alors qu'il y a beaucoup d'Africains au chômage. En fait, l'Africain d'aujourd'hui n'est pas prêt à s'affranchir des idées qui le retardent. En effet dans une entreprise, tous les agents semblent avoir pour mission de voler autant que possible, de gonfler des factures, enregistrant moins que le nombre réel d'unités produites.

Le pire dans tout cela, c'est que toutes les fraudes ne sont pas commises par une seule personne. Ce sont généralement de nombreux membres du personnel qui s'entendent les uns avec les autres, de la production aux ventes, en passant par les finances, même la direction. Il y a de quoi faire changer d'avis à ceux qui faisaient de procès au groupe Dangoté. La situation est devenue si mauvaise à un moment donné que pour ces derniers, les principaux critères pour embaucher du personnel n'étaient plus la compétence ou les certificats, mais l'honnêteté. Au moins, les compétences et les aptitudes peuvent être acquises, mais une fois que vous êtes malhonnête, vous êtes irrécupérable. Nous nous plaignons toujours de l'économie et du fait qu'il n'y a pas d'emplois. Je connais des gens à l'étranger qui auraient adoré créer des entreprises créatrices d'emplois en Afrique, mais ils ne le peuvent pas parce qu'ils ne peuvent pas demander à une personne de confiance de la diriger. Les regrets de Karim Koné.

Jean-Claude KOUAGOU

Eco secret

BCEAO : 21,4 milliards d'euros de réserve au 31 décembre 2021

Les avoirs officiels de réserve de la Banque centrale des États de l'Afrique de l'Ouest (BCEAO) se sont établis à 14.040 milliards de FCFA (21,4 milliards d'euros) à fin décembre 2021 contre 11.731 milliards de FCFA (17,9 milliards d'euros) un an plus tôt, soit une hausse de 2.309 milliards de FCFA (3,5 milliards d'euros, +20%) sur une année. C'est ce qu'indique le rapport annuel de l'institut d'émission des pays de l'Union économique et monétaire ouest-africaine (Uemoa). En application de la réforme monétaire décidée par les chefs d'État de la région, lit-on dans le document.

Signature d'un protocole d'accord de développement en Afrique

L'UA et l'ASEA pour booster les marchés de capitaux

Pour le développement des marchés de capitaux en Afrique, l'Union Africaine (UA) et l'Association des Bourses Africaines (ASEA) ont signé un protocole d'accord, jeudi 21 juillet 2022 à Lusaka en Zambie. La signature de cet accord va impulser le cadre de coopération entre les deux institutions.

• Abdul Wahab ADO

C'est en marge de la 5^{ème} Conférence du Comité Technique chargé de l'économie, des affaires monétaires, de la finance, de la planification économique et de l'intégration de l'Union Africaine, que la Commission de l'UA et l'ASEA ont signé le protocole d'accord. En effet, ce protocole d'accord vise à faciliter la collaboration entre les deux parties pour une meilleure coordination du développement des marchés de capitaux sur le continent. Il devrait également permettre un partage d'informations et une approche plus stratégique de l'intégration et de la compétitivité du secteur financier africain. De plus, cet accord se veut être un pilier important dans le dispositif d'interconnexion des marchés de capitaux africains et devrait permettre aux bourses africaines de se rapprocher davantage des autorités publiques du continent pour un plaidoyer plus efficace en faveur des marchés. A cette occasion, Dr Edoh Kossi AMENOUNVE, Président de l'ASEA a fait savoir : « A travers ce rapprochement d'avec la Commission de l'Union Africaine, l'ASEA ouvre une nouvelle page de son histoire et réaffirme sa



vocation panafricaine. Elle compte désormais parmi les partenaires privilégiés de l'Union Africaine dans la mise en œuvre de son agenda 2063 de développement socio-économique durable de notre continent ». C'est grâce au leadership et au management de Dr Edoh Kossi AMENOUNVE, Président de l'ASEA que cet accord a été signé. Il faut préciser que le Comité Exécutif de l'ASEA était représenté à la signature de l'accord par Mme Priscilla SAMPA, Directrice Générale de la Lusaka Stock Ex-

change. Un nouveau départ s'ouvre ainsi pour faciliter le processus d'intégration financière dans la région pour la mobilisation effective du capital afin d'accélérer le développement économique de l'Afrique.

Bref aperçu de l'UA et de l'ASEA

L'Association des Bourses Africaines (ASEA) est la première Association qui regroupe les 25 bourses des valeurs de l'Afrique en tant que membres titulaires. Elle a été créée en 1993 et re-

groupe également trois institutions du marché financier en tant que membres observateurs et une affiliation mutuelle à la Fédération des Bourses d'Asie du Sud (SAFE en anglais pour South Asia Federation of Exchanges). L'ASEA vise à développer les échanges entre les membres, à améliorer la compétitivité mon-

diale des bourses africaines et à fournir une plateforme adéquate pour la mise en place d'un réseau pour les échanges d'informations. Il faut préciser que la vision de l'ASEA est de faire en sorte que les différentes bourses des valeurs mobilières d'Afrique constituent d'importants moteurs clés pour la transformation économique et sociale de l'Afrique d'ici l'an 2025. Quant à l'Union africaine (UA), elle est une organisation continentale à laquelle ont adhéré les 55 États membres qui composent les pays du continent africain. Elle a été officiellement fondée en 2002 pour prendre le relais de l'Organisation de l'Unité africaine (OUA, 1963-1999). L'UA s'inscrit dans la vision « d'une Afrique intégrée, prospère et pacifique, dirigée par ses propres citoyens et représentant une force dynamique sur la scène internationale ». L'Acte constitutif de l'Union africaine et le Protocole sur les amendements à l'Acte constitutif de l'Union africaine déclinent

les objectifs de l'UA, qui consistent entre autres à : accélérer l'intégration politique et socio-économique du continent; promouvoir et défendre des positions africaines communes sur les questions d'intérêt pour le continent et ses peuples; promouvoir les principes et institutions démocratiques, la participation populaire et la bonne gouvernance; promouvoir et protéger les droits de l'homme et des peuples conformément à la Charte africaine des droits de l'homme et des peuples et aux autres instruments pertinents relatifs aux droits de l'homme; créer les conditions appropriées permettant au continent de jouer le rôle qui est le sien dans l'économie mondiale et dans les négociations internationales; promouvoir le développement durable aux plans économique, social et culturel, ainsi que l'intégration des économies africaines; promouvoir la coopération dans tous les domaines de l'activité humaine en vue de relever le niveau de vie des peuples africains ; etc..



Transport aérien

Le Bénin et Corsair scellent leur partenariat

Sous la présidence du Conseiller Spécial du Chef de l'État, Monsieur Johannès DAGNON, le Gouvernement du Bénin représenté par le Ministre des Infrastructures et des Transports, Monsieur Hervé HEHOMEY, a procédé, jeudi 21 juillet 2022 au Palais de la Marina, à la signature d'un accord avec la compagnie aérienne française CORSAIR représentée par son Président Directeur Général, Monsieur Pascal De IZAGUIRE.

La cérémonie de cet après-midi est l'acte officiel qui consacre l'agrément de la compagnie pour desservir la ligne Cotonou-Paris-Cotonou en vol direct. Cet accord intervient quelques jours après l'annonce, par le Gouvernement du Président Patrice TALON, de l'intégration de CORSAIR à la liste des compagnies désormais présentes à Cotonou. Le premier vol inaugural est prévu pour le 8 novembre 2022.

Au cours de cette cérémonie fort simple, le PDG de CORSAIR, après avoir remercié le Chef de l'État et son Gouvernement pour la concrétisation de cette collaboration, a fait savoir qu'un grand pas vient d'être posé dans le développement des affaires au

Bénin. « Conformément à notre plan stratégique, nous poursuivons notre développement sur le continent africain. Je salue et remercie les équipes du gouvernement béninois pour leur collaboration efficace et constructive qui a permis de concrétiser rapidement l'ouverture de cette nouvelle ligne. Le programme de développement culturel et touristique du gouvernement est très prometteur, il mérite d'être soutenu en créant les conditions de connectivité aérienne efficace pour un afflux vers la destination Bénin. Grâce à nos A330-300, nous allons proposer le confort de nos appareils à un prix très compétitif et élargir ainsi l'accès au transport aérien à un plus grand nombre de personnes



», a-t-il déclaré.

En synergie avec cette appréciation, le Ministre des Infrastructures et des Transports, Monsieur Hervé HEHOMEY, s'est dit très heureux de l'ouverture de la ligne Cotonou-Paris-Cotonou par la compagnie CORSAIR. « Cette desserte permet de démocratiser la destination Bénin et cadre parfaitement avec la vision du Gouvernement de faire du

tourisme un véritable levier de développement. Elle positionne d'ores et déjà notre pays comme une destination touristique de premier plan. Je suis persuadé que les voyageurs bénéficieront davantage de services à des coûts compétitifs », a-t-il ajouté.

CORSAIR croit, en effet, au développement touristique du Bénin, ainsi que le prévoit le Programme d'Action

du Gouvernement de mettre en lumière la culture pour permettre au pays de devenir une référence culturelle en Afrique : un projet ambitieux, avec notamment plusieurs musées en construction (la rénovation du Fort portugais de Ouidah, le musée international du Vodun, le musée de l'épopée des Amazones et Rois du Danxomè ...etc.) ainsi que l'attraction que constituent les 26 Trésors royaux, restitués par la France en novembre 2021, qui sont présentement en exposition au Palais de la Marina.

La compagnie CORSAIR va desservir Paris-Orly en vols directs depuis Cotonou. Elle proposera 3 fréquences par semaine (mardis, jeudis, dimanches) en vols directs,

pour toute l'année vers la capitale française, une bonne nouvelle qui va contribuer à faciliter les déplacements entre le Bénin et la France, grâce à des prix très compétitifs. Ces vols réguliers seront opérés en Airbus A330-300 dotés de 3 classes de voyage (Business, Premium, Economy). Le nombre de fréquences pourrait être augmenté sur cette nouvelle ligne si la demande était au rendez-vous. Les ventes de billets sont d'ores et déjà ouvertes sur le site de CORSAIR et dans les agences de voyage.

Cette nouvelle ligne permettra également à CORSAIR de soutenir le développement économique du Bénin avec des perspectives dans le transport de fret.

Zone économique de Glo-Djigbé

Véronique Tognifodé s'engage pour l'égalité genre et les services sociaux

Presqu'achevée, la Zone industrielle de Glo-Djigbé (GDIZ) a accueilli, mercredi 20 juillet 2022, la ministre des Affaires sociales et de la microfinance, Véronique Tognifodé. Occasion pour l'autorité ministérielle de marteler la disponibilité de son département à accompagner l'égalité genre et les services sociaux nécessaires.

● Sylvestre TCHOMAKOU

Fléuron de l'industrie béninoise, la Zone économique de Glo-Djigbé reçoit les soutiens adéquats à son essor suivant la vision du gouvernement béninois. Entourée des cadres de son ministère, la ministre en charge des affaires sociales et de la microfinance (MASM), Véronique Tognifodé a procédé, comme nombre de ses pairs, à la découverte de cette zone qui a pour vocation d'accélérer la diversification de l'économie béninoise. Au-delà de permettre à l'autorité ministérielle de découvrir la maquette de la zone, les entrepôts de noix de cajou, le centre de formation aux métiers du textile où plus de 400 jeunes sont en formation (dont majoritairement des femmes), cette descente a été l'occasion



de discuter de l'apport du MASM dans le développement de la zone. De façon spécifique, les échanges ont tourné autour de la promotion de la politique d'égalité genre, conformément à la vision du Gouvernement; de la lutte contre le harcèlement sexuel dans les entreprises intervenant au sein de la Zone industrielle; de la mise en place d'un mécanisme d'information

et de sensibilisation des jeunes femmes intervenant dans la zone; de la protection sociale et également de l'inclusion des personnes handicapées. Conscientes de l'opportunité que représente la GDIZ, les deux parties ont analysé ensemble, la possibilité d'une formalisation des relations d'affaires entre les entreprises et les populations à la base, de sorte à ce que dans le cadre de l'acquisition des matières premières, les groupements féminins opérant dans le domaine agricole en tirent équitablement profit. Sidérée par les dispositions mises en place par la GDIZ pour l'égalité genre et l'intégration des différents acteurs de la société dont les handicapés, la ministre, tout en félicitant l'APIEx et la SIPI-Bénin, a réaffirmé la disponibilité de ses services à soutenir le volet social de la GDIZ pour un développement inclusif. Dans les tout prochains jours, la SIPI Bénin et le MASM s'engagent à harmoniser les points de vue, afin d'établir une charte qui permettra de renforcer les efforts prévus par la GDIZ – Glodjigbé-Industrial Zone dans sa politique de prise en compte du genre et autres spécificités.



Lutte contre les changements climatiques

La Banque mondiale annonce un outil diagnostique de fond

Le changement climatique interagit avec d'autres pressions sociales, économiques et environnementales, aggravant les risques de vulnérabilité et les conflits. Pour faire face à ce phénomène et limiter les impacts déjà visibles sur les couches vulnérables, la Banque a annoncé en 2021, la création des rapports nationaux sur le climat et le développement.

● Félicienne HOUËSSOU

Le développement durable et la lutte contre la pauvreté vont de pair avec la lutte contre le réchauffement climatique et la protection de l'environnement. Tel un baromètre, les rapports nationaux sur le climat et le développement seront un outil diagnostique de fond pour déterminer comment les pays peuvent atteindre leurs objectifs de développement tout en s'adaptant au changement climatique et en atténuant les émissions de gaz à effet de serre. Pour le Groupe de la Banque mondiale, l'action climatique est essentielle pour faire reculer la pauvreté et promouvoir une prospérité partagée de manière durable. Ainsi, il s'agira d'un véritable changement de paradigme vers la promotion d'un développement vert, résilient et inclusif, qui passe par l'intégration de l'enjeu climatique dans notre « ADN institutionnel ». Les rapports nationaux sur le climat et le développement (CCDR) constituent un outil diagnostique : ils ont été conçus pour aider les pays à mieux comprendre les risques climatiques auxquels ils sont confrontés et à réfléchir aux moyens d'y faire face tout en réalisant leurs objectifs de développement. « Ces rapports partent des priorités de développement et des engagements climatiques de chaque pays pour déterminer les mesures les plus efficaces qui lui permettront de progresser vers ces objectifs climatiques et de développement. Ils fournissent, pour un pays donné, une base d'analyse solide et rigoureuse à partir de laquelle il pourra s'orienter vers une transition bas carbone et résiliente », indique l'institution de Bretton Woods. Les CCDR suivent une démarche délibérément centrée sur les personnes et les populations locales, car ce sont elles qui détermineront le succès et la viabilité de toute politique ou transition axée sur l'action climatique. Ils évaluent comment les risques climatiques affectent les popu-



lations et les communautés et comment renforcer leur résilience. Les grands axes stratégiques sont les suivants : un programme régional pour le delta du Mékong, région vulnérable qui assure 50 % de la production rizicole du pays et un tiers de son PIB agricole ; un plan intégré visant à protéger les zones urbaines côtières et les liaisons de transport contre les phénomènes météorologiques extrêmes ; un programme de lutte contre la pollution atmosphérique dans la région de Hanoi ; l'accélération de la transition vers les énergies renouvelables ; et le renforcement des dispositifs de protection sociale pour contrebalancer les répercussions économiques que l'action climatique pourrait avoir sur les plus vulnérables.

Vers l'encadrement et le renforcement de l'action climatique

Les nouveaux rapports vont non seulement, identifier et analyser les décalages entre les politiques climatiques et les politiques de développement. Plus encore, ils définiront les mesures les plus efficaces pour réduire les émissions de GES et renforcer la résilience. Ils se penchent sur trois grands domaines d'action stratégique afin d'offrir un cadre de définition des priorités. Premièrement, ils examinent les politiques et les investissements sectoriels et macroéconomiques qui créent des synergies entre l'action climatique et les objectifs de développement à court et moyen terme. Deuxièmement, ils mettent en évidence les difficultés de conciliation éventuelles entre certains objectifs climatiques et d'autres objectifs, et identifient les politiques et les investissements nécessaires pour éviter ou gérer de tels arbitrages. Troisièmement, les CCDR explorent les pistes, réformes, investissements et instruments de l'action publique qui permettront de tirer parti des ressources et des solutions du secteur privé, tant pour l'adaptation au changement climatique que pour l'atténuation. Les CCDR aborderont les questions de financements de plusieurs manières. Au niveau du Groupe de la Banque mondiale, ces rapports visent à éclairer les discussions afin de définir les priorités sur lesquelles devront porter les prêts. Le lancement des CCDR peut servir de plateforme nationale aux gouvernements, aux autres banques multilatérales de développement et aux investisseurs privés pour définir ensemble les priorités et les stratégies clés. Cet outil de diagnostic peut aider à recenser les investissements urgents et à fort impact qui devraient avoir un accès prioritaire aux ressources concessionnelles et aux financements du développement, notamment auprès des bailleurs de fonds non traditionnels et du secteur privé. L'objectif est aussi de collaborer avec de multiples parties prenantes : pouvoirs publics, organisations de la société civile, organisations non gouvernementales, monde universitaire, secteur privé et partenaires de développement. Pour mieux évaluer les effets globaux, sectoriels et sociaux des mesures d'atténuation et d'adaptation, les performances macroéconomiques, les effets redistributifs, les indicateurs sectoriels seront mis en examen.

Indicateurs économiques du Bénin

Indicateurs de croissance

Indicateur de croissance	2015	2016	2017	2018 (e)	2019 (e)
PIB (milliards USD)	8,30	8,58 e	9,41 e	10,62	11,56
PIB (croissance annuelle en %, prix constant)	2,1	4,0 e	5,4 e	6,0	6,3
PIB par habitant (USD)	764 e	771 e	826 e	910	969
Endettement de l'Etat (en % du PIB)	42,425	50,267	53,364 e	53,557	51,546
Taux d'inflation (%)	0,3	-0,8	2,0 e	2,1	2,0
Balance des transactions courantes (milliards USD)	-0,70	-0,62 e	-0,82 e	-0,75	-0,80
Balance des transactions courantes (en % du PIB)	-8,4	-7,2 e	-8,7 e	-7,1	-6,9

Source : FMI - World Economic Outlook Database - Dernières données disponibles. Note : (e) Donnée estimée

Indicateurs monétaires	2013	2014	2015	2016	2017
Fran CFA BCEAO (XOF)- Taux de change annuel pour 1 EURO	630,96	630,63	631,22	630,86	531,31

Source : Banque Mondiale - Dernières données disponibles.

Les principaux secteurs économiques

Répartition de l'activité économique par secteur	Agriculture	industrie	Services
Emploi par secteur (en % de l'emploi total)	43,2	18,5	38,3
Valeur ajoutée (en % du PIB)	25,6	23,4	51,1
Valeur ajoutée (croissance annuelle en %)	4,4	4,5	3,6

Source : Banque Mondiale - Dernières données disponibles.

Les indicateurs de Commerce

Indicateurs du commerce extérieur	2012	2013	2014	2015	2016
Importations de biens (millions USD)	2.339	3.010	3.823	3.028	2.251
Exportations de biens (millions USD)	1.443	1.982	2.563	2.032	1.354
Importations de services (millions USD)	575	761	884	n/a	712
Exportations de services (millions USD)	414	500	456	n/a	382
Importations de biens et services (croissance annuelle en %)	12,3	30,0	16,1	-8,4	1,4
Exportations des biens et services (croissance annuelle en %)	24,1	20,7	24,8	-10,1	7,0
Balance commerciale (hors services) (millions USD)	-559	-612	-710	-505	-669
Commerce extérieur (en % du PIB)	59,7	69,5	76,5	68,0	70,2
Importations de biens et services (en % du PIB)	35,1	41,3	44,5	39,8	39,7
Exportations des biens et services (en % du PIB)	24,6	28,2	32,1	28,2	30,5

Source : OMC - Organisation Mondiale du Commerce ; Banque Mondiale, dernières données disponibles

Principaux pays partenaires

Principaux clients (% des exportations)	2015
Inde	13,0 %
Niger	9,6 %
Malaisie	8,8 %
Singapour	7,9 %
Vietnam	7,5 %
Bangladesh	7,4 %
Nigeria	6,3 %
Chine	5,3 %
Indonésie	3,7 %
Pakistan	2,8 %

Source : Comtrade, dernières données disponibles

Principaux fournisseurs (% des importations)	2015
France	11,7 %
Chine	10,8 %
Inde	9,8 %
Togo	8,5 %
Thaïlande	7,7 %
Espagne	6,0 %
Belgique	4,9 %
Etats-Unis	3,3 %
Nigeria	3,3 %
Pays-Bas	3,2 %

Source : Comtrade, dernières données disponibles

Investissement

Les IDE en chiffres

	Bénin	Afrique Subsaharienne	Etats-Unis	Allemagne
Index de transparence des transactions*	7,0	5,0	7,0	5,0
Index de responsabilité des managers**	1,0	4,0	9,0	5,0
Index de pouvoir des actionnaires***	5,0	5,0	4,0	8,0
Index de protection des investisseurs****	4,0	4,3	6,5	6,0

Source : Doing Business - Dernières données disponibles.

Note: *Plus l'index est grand, plus les transactions sont transparentes. **Plus l'index est grand, plus les managers sont personnellement responsables. *** Plus l'index est grand, plus les actionnaires ont le pouvoir de défendre leur droit. **** Plus l'index est grand, plus la protection des actionnaires est importante.

	2014	2015	2016
Investissement Direct Etranger			
Flux d'IDE entrants (millions USD)	405	150	161
Stocks d'IDE (millions USD)	1.607	1.666	1.690
Nombre d'investissements Greenfield***	1	5	0
IDE entrants (en % de la FBCF****)	14,6	6,8	7,7
Stock d'IDE (en % du PIB)	16,5	20,1	19,7

Source : CNUCED - Dernières données disponibles.

Note : * L'indicateur de Performance de la CNUCED est basé sur un ratio entre la part du pays dans le total mondial des IDE entrants et sa part dans le PIB mondial. ** L'indicateur de Potentiel de la CNUCED est basé sur 12 indicateurs économiques et structurels tels que le PIB, le commerce extérieur, les IDE, les infrastructures, la consommation d'énergie, la R&D, l'éducation, le risque pays. *** Les investissements greenfield correspondent à la création de filiales ex-nihilo par la maison mère. **** La formation brute de capital fixe (FBCF) est un indicateur mesurant la somme des investissements, essentiellement matériels, réalisés pendant une année.

PIB	dernier	Référence	Précédent
Taux de croissance annuelle du PIB	5,5	Mars 2018	5,5
PIB	9,27 milliards USD	Déc 2017	8,57
Pib par habitant	860 USD	Déc 2017	837
Pib par habitant Ppp	2064 USD	Déc 2017	2010
Prix constant du Pib	4095 de FCFA- Milliards	Déc 2016	3939
Pib de l'agriculture	855 de FCFA- Milliards	Dec 2016	878
Pib de la fabrication	874 de FCFA- Milliards	Dec 2016	779
Pib du secteur des mines	14,7 de FCFA- Milliards	Dec 2016	10,7
Pib de l'administration publique	316 de FCFA- Milliards	Déc 2016	315
Pib des services	1510 de FCFA- Milliards	Déc 2016	1491

Source : trading economics

Tarifs	Dernier	Référence	Précédent
Taux d'inflation	0.8%	Mai 2018	1.9
L'inflation alimentaire	1.8%	Mai 2018	5.3
Indice des prix à la consommation	113 Index-Points	Mai 2018	113
CPI Housing Services publics	115 Index-points	Mai 2018	115
CPI Transport	114 Index-Points	Mai 2018	114

Source : trading economics

Argent	Dernier	Référence	Précédent
taux d'intérêt	4.5%	Juin 2018	4.5
Fort taux d'intérêt	6.93%	Déc 2016	6.99
Taux interbancaire	5.08%	Mai 2018	3.75

Source : trading economics

Commerce	dernier	Référence	Précédent
Balance commerciale	-190 FCFA - Milliards	Mars 2018	-408
Exportations	147 FCFA - Milliards	Mars 2018	82.05
Importations	338 FCFA - Milliards	Mars 2018	490
Compte courant	-809 USD million	Dec 2016	-745
Compte courant par rapport au PIB	-7.1%	Dec 2016	-6.5
Indice de terrorisme	0	Dec 2016	0

Source : trading economics

Gouvernement	dernier	Référence	Précédent
La dette publique au PIB	23.2%	Dec 2016	21.3
Budgets du gouvernement	-5.8% of GDP	Dec 2017	-6.2
Cote de crédit	30	-	-
Dépenses militaires	112 USD Million	Dec 2017	79.58

Source : trading economics

Entreprise	dernier	Référence	Précédent
Vitesse Internet	1517KBps	Mars 2017	1642
Adresses IP	5580 IP	Mars 2017	5652
Utilisation de la capacité	57.9%	Mars 2018	63.4
Indice de compétitivité	3.47 points	Dec 2018	3.47
Compétitivité rang	120	Dec 2018	124
Indice de la corruption	39 Points	Dec 2017	36
Corruption rang	85	Dec 2017	95
Facilité de faire des affaires	151	Dec 2017	155
Production industrielle	5.4%	Mars 2018	26.6
Indice économique avancée	0.8%	Fev 2018	0.7

Inflation

La BCE augmente ses taux d'intérêt pour la première fois en plus de dix ans

La Banque centrale européenne (BCE) a jeté un pavé dans la mare en décidant jeudi de relever ses trois taux directeurs de 50 points de base, après avoir préparé les esprits à une hausse de 25 points seulement. Une première en plus de dix ans pour l'institution de Francfort, prise dans un arbitrage complexe entre hausse des prix et craintes pour la croissance. Le principal taux d'intérêt passe ainsi de 0 %, niveau où il campait depuis 2016, à 0,50 %, tandis que celui taxant une partie des liquidités bancaires non distribuées en crédit remonte de -0,50 % à 0. Cette décision marque la fin de l'ère des taux négatifs entamée en 2014 et la sortie d'une décennie de généreuse politique monétaire, qui a permis d'aider l'économie à surmonter les crises des dernières années.



et freiner l'inflation, qui a battu le mois dernier un nouveau record dans la zone euro, à 8,6 % sur un an. La tâche de la BCE est complexe en raison des menaces grandissantes de coupure des approvisionnements de gaz russe, du risque que fait encourir la crise politique en Italie et la chute de l'euro.

Un nouvel instrument pour protéger les Etats

Pour éloigner le spectre d'une nouvelle crise des dettes souveraines, la Banque centrale européenne a aussi annoncé un nouvel instrument pour protéger les Etats les plus fragiles contre des attaques spéculatives. Ce dernier a été conçu pour aplanir les

écarts entre taux d'emprunt, ou « spreads », entre pays emprunteurs sans risque, comme l'Allemagne, et d'autres plus fragiles, comme l'Italie. La BCE argumente que ces « spreads » gênent la transmission adéquate de sa politique monétaire. Mais des conditions strictes d'utilisation doivent être définies, les gardiens de l'euro n'ayant pas le droit d'aider budgétairement les gouvernements. Cet outil « pourra être activé pour contrer les dynamiques de marché injustifiées et désordonnées qui menacent gravement la transmission de la politique monétaire dans la zone euro », qui vise un taux d'inflation de 2 % à moyen terme, selon un communiqué à l'issue du Conseil des gouverneurs.

20 MINUTES

Réduire la masse monétaire en circulation pour freiner l'inflation

Ce resserrement de la politique monétaire a déjà été amorcé en juillet avec l'arrêt des nouveaux achats de dette sur les marchés. Objectif : réduire la masse monétaire en circulation

Europe

Les ventes de voitures neuves s'écroulent

Avec 909.000 véhicules, les ventes de voitures à essence ont reculé de 22,2 % sur un an. Elles représentaient 38,5 % du marché du neuf au deuxième trimestre dans l'Union européenne, selon les chiffres publiés par l'association des constructeurs, l'ACEA. Les modèles Diesel ont quant à eux reculé sur tous les marchés, avec 409.000 véhicules vendus dans l'UE (-27,7 %), ils ne représentaient plus que 17,3 % des ventes, contre encore 20,2 % sur la même période en 2021. Il semblerait que les moteurs à explosion souffrent particulièrement de la pénurie de composants électroniques. Plus en tout cas que les voitures hybrides, qui ont aussi vu leurs ventes reculer légèrement dans l'UE (-2,2 %). Cela dit, au niveau de l'Union, la part de marché des hybrides continue d'augmenter :

ces motorisations représentent désormais 22,6 % des ventes. Dans le détail cependant, on constate que les ventes d'hybrides rechargeables suivent la tendance à la baisse amorcée fin 2021 (-12,5 %), avec un recul très marqué en France et en Allemagne, alors que le niveau réel de leurs émissions de CO2 est critiqué car proche de celui des voitures thermiques, faute d'une utilisation correcte (leurs utilisateurs seraient trop peu nombreux à recharger la batterie aussi souvent que possible). Elles représentent désormais 8,7 % des ventes, avec 206.000 voitures vendues.

La catégorie des voitures 100 % électriques est la seule à progresser (+11 %), avec 243.000 voitures vendues, bien que la conquête du marché soit aussi ralentie par les problèmes d'ap-

visionnement. La voiture électrique représente actuellement 9,9 % des ventes en Europe.

Cependant, le marché des électriques reste encore loin des objectifs européens. Les Etats membres de l'UE ont approuvé fin juin le projet de la Commission d'interdire de facto les ventes de voitures à moteur thermique à partir de 2035, afin de contribuer à atteindre les objectifs climatiques du continent, en particulier la neutralité carbone à l'horizon 2050. Or, quand on sait que l'automobile représente un peu moins de 15 % des émissions de CO2 totales en Europe, on ne peut s'empêcher de se demander à quoi va réellement servir tout ce ramdam, si ce n'est à créer davantage d'inégalités économiques et sociales.

20 minutes

Nigeria

Un groupe d'investisseurs chinois veut établir une rizière de 10 000 hectares dans l'Etat de Yobe



Au Nigeria, le riz est l'une des céréales les plus consommées. Si la filière est confrontée à plusieurs défis, les autorités comptent attirer des investissements privés pour accroître la production locale et réduire les importations. Au Nigeria, un groupe d'investisseurs chinois prévoit d'établir une plantation de riz sur une superficie de 10 000 hectares dans le cadre d'un projet agricole expérimental dans l'Etat de

Yobe, situé au nord du pays. L'annonce a été faite le mercredi 20 juillet par Mai Mala Buni, le gouverneur de l'Etat. Selon Yung Wang, le chef de file du groupe, l'exploitation sera consacrée à la culture d'une nouvelle variété de riz amélioré issue de la technologie agricole moderne chinoise. Cette semence permettra de quintupler le rendement comparativement aux semences de riz conventionnelles. « Cette variété permettrait de produire cinq fois la quantité de riz local produite sur la même parcelle de terre », a déclaré le dirigeant. Ce projet, une fois réalisé sera l'une des plus grandes exploitations de riz dans le pays. La superficie annoncée est identique à celle de la ferme rizicole de Tianmin Rice basée à Udobo, dans l'Etat de Bauchi et qui produira 120 000 tonnes de la céréale par an. Pour rappel, le Nigeria est le premier producteur de riz en Afrique avec une récolte de près de 8 millions de tonnes de paddy par an.

Agro

L'Ukraine et la Russie signent séparément un accord sur l'exportation des céréales ukrainiennes

Fruit de deux mois d'après négociations sous l'égide du secrétaire général des Nations unies, l'accord est censé permettre l'exportation de 25 millions de tonnes de céréales à partir de trois ports ukrainiens. L'Ukraine et la Russie ont signé, ce vendredi 22 juillet, deux accords séparés avec la Turquie et les Nations unies sur l'exportation des céréales bloquée depuis des mois dans les ports ukrainiens de la mer Noire, qui pourraient éviter une grave crise alimentaire mondiale. Kiev et Moscou ont signé deux textes identiques, mais séparés après le refus de l'Ukraine de signer tout document directement avec la Russie. La cérémonie de signature s'est déroulée dans la capitale turque Istanbul, en présence du secrétaire général des Nations unies, Antonio Guterres, du président turc Recep Tayyip Erdogan ainsi que des ministres turc et russe de la Défense et du ministre ukrainien des Infrastructures. Fruit de deux mois d'après négociations sous l'égide d'Antonio Guterres, l'accord est censé permettre l'exportation de 25 millions de tonnes de céréales à partir de trois ports ukrainiens (Odessa, Pivdenny et Tchornomorsk), jusqu'ici bloqués par les forces navales russes. En contrepartie de l'autorisation des exportations des céréales ukrainiennes, la Russie a obtenu la garantie que les sanctions occidentales ne s'appliqueront pas, ni directement ni indirectement, à ses propres exportations de produits agricoles et d'engrais.



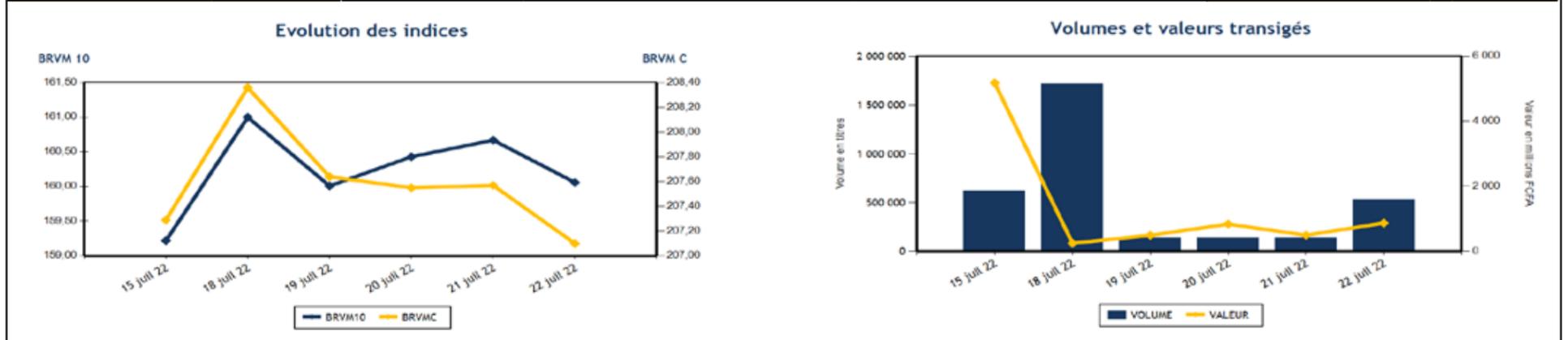
Togo

Les services des opérateurs télécoms trop chers pour plus de 60% des abonnés

L'ARCEP appelle les opérateurs mobiles et fixes à « plus d'investissements pour améliorer la qualité et la disponibilité des services et à davantage d'efforts pour la baisse des tarifs, notamment pour les services mobiles qui demeurent toujours parmi les plus chers de la zone UEMOA en entrée de gamme ». Au Togo, la majorité des consommateurs des services de communications électroniques (64% au moins) sont insatisfaits des prestations des différents opérateurs en activité dans le pays. C'est ce que révèle l'Autorité de régulation des Communications Electroniques et des Postes (ARCEP) qui a réalisé une enquête de satisfaction du 30 mai au 17 juin 2022 sur l'ensemble du territoire national. Selon les résultats de l'enquête réalisée auprès des clients des fournisseurs d'internet fixe à domicile, l'insatisfaction est liée entre autres à la cherté, la qualité et l'indisponibilité des services. Précisément, relaie TogoFirst, 78% des clients de Togo Telecom (TGT) et 68% de Group Vivendi Africa Togo (GVA) déplorent la cherté des services que leur proposent les opérateurs. 40% de clients GVA et 32% de TGT dénoncent des problèmes de qualité des services. Sur l'indisponibilité des services, 42% des abonnés GVA et 32% de TGT ne sont pas satisfaits. Les clients des opérateurs mobiles Togocel (75%) et Moov Africa Togo (64%) évoquent les mêmes défauts que ceux des fournisseurs d'internet, selon le gendarme des communications électroniques et des postes au Togo. En plus, ils se sont plaints « des réceptions de messages intempestifs à caractère publicitaire, d'épuisement anormal des forfaits et des délais longs de réparation des dysfonctionnements ». Selon le régulateur, les différents ressentis exprimés par les consommateurs sont en phase avec les études qu'il a réalisées sur les tarifs et les mesures de qualité de service (QoS), et qui ont été publiées récemment.

Ecofin du 24 Juillet 2022

BRVM 10	160,06	 BULLETIN OFFICIEL DE LA COTE N° 140 vendredi 22 juillet 2022 Site : www.brvm.org	BRVM Composite	207,10
Variation Jour	↓ -0,38 %		Variation Jour	↓ -0,23 %
Variation annuelle	↑ 4,27 %		Variation annuelle	↑ 2,38 %



Actions	Niveau	Evol. Jour
Capitalisation boursière (FCFA)(Actions & Droits)	6 234 065 869 566	-0,23 %
Volume échangé (Actions & Droits)	523 609	360,64 %
Valeur transigée (FCFA) (Actions & Droits)	810 528 683	240,73 %
Nombre de titres transigés	43	0,00 %
Nombre de titres en hausse	8	-33,33 %
Nombre de titres en baisse	16	77,78 %
Nombre de titres inchangés	19	-13,64 %

Obligations	Niveau	Evol. Jour
Capitalisation boursière (FCFA)	8 013 796 877 930	-0,01 %
Volume échangé	5 893	-75,85 %
Valeur transigée (FCFA)	59 136 854	-77,15 %
Nombre de titres transigés	8	-38,46 %
Nombre de titres en hausse	1	-50,00 %
Nombre de titres en baisse	1	-
Nombre de titres inchangés	6	-45,45 %

PLUS FORTES HAUSSES

Titres	Cours	Evol. Jour	Evol. annuelle
TRACTAFRIC MOTORS CI (PRSC)	3 735	7,48 %	-11,07 %
BICI CI (BICC)	6 400	6,67 %	-13,51 %
SICABLE CI (CABC)	1 160	4,04 %	14,29 %
FILTISAC CI (FTSC)	1 340	3,08 %	-20,24 %
AIR LIQUIDE CI (SIVC)	845	2,42 %	-5,59 %

PLUS FORTES BAISES

Titres	Cours	Evol. Jour	Evol. annuelle
SICOR CI (SICC)	7 395	-7,45 %	44,43 %
BANK OF AFRICA ML (BOAM)	1 475	-7,23 %	-0,67 %
SETAO CI (STAC)	1 175	-6,00 %	60,96 %
CIE CI (CIEC)	2 230	-3,04 %	17,68 %
SOGB CI (SOGC)	6 100	-2,71 %	22,00 %

INDICES SECTORIELS

Base = 100 au 14 juin 1999	Nombre de sociétés	Valeur	Evol. Jour	Evol. annuelle	Volume	Valeur	PER moyen
BRVM - INDUSTRIE	12	114,68	0,15 %	4,15 %	10 959	69 994 335	28,09
BRVM - SERVICES PUBLICS	4	463,77	-0,52 %	3,32 %	46 684	559 880 020	9,26
BRVM - FINANCES	15	77,40	-0,01 %	0,35 %	449 500	98 174 863	7,44
BRVM - TRANSPORT	2	414,49	0,00 %	-33,38 %	238	404 350	6,64
BRVM - AGRICULTURE	5	330,74	-1,02 %	35,93 %	9 394	69 220 615	6,38
BRVM - DISTRIBUTION	7	374,44	0,21 %	-8,10 %	6 626	12 600 850	29,28
BRVM - AUTRES SECTEURS	1	1 449,81	-6,00 %	60,96 %	208	253 650	14,11
BRVM - PETITES CAPITALISATIONS	-	-	-	-	-	-	-

Indicateurs	1er et 2è Comp.	BRVM PC
PER moyen du marché	8,17	
Taux de rendement moyen du marché	6,51	
Taux de rentabilité moyen du marché	7,04	
Nombre de sociétés cotées	46	
Nombre de lignes obligataires	101	
Volume moyen annuel par séance	1 197 948,00	
Valeur moyenne annuelle par séance	1 577 168 838,89	

Indicateurs	1er et 2è Comp.	BRVM PC
Ratio moyen de liquidité	19,09	
Ratio moyen de satisfaction	19,93	
Ratio moyen de tendance	104,37	
Ratio moyen de couverture	95,81	
Taux de rotation moyen du marché	0,05	
Prime de risque du marché	6,34	
Nombre de SGI participantes	27	

Définitions

Volume moyen annuel par séance = Valeur annuelle échangée / nombre de séances
 Valeur moyenne annuelle par séance = Valeur annuelle échangée / nombre de séances
 Ratio moyen de liquidité = Moyenne des ratios de liquidité (Titres échangés / Volume des ordres de vente)
 Ratio moyen de satisfaction = Moyenne des ratios de satisfaction (Titres échangés / Volume des ordres d'achat)
 Ratio moyen de tendance = Moyenne des ratios de tendance (Volume des ordres d'achat / Volume des ordres de vente)
 Ratio moyen de couverture = Moyenne des ratios de couverture (Volume des ordres de vente / Volume des ordres d'achat)

Taux moyen de rotation = moyenne des taux de rotation des actions cotées (volume transigé/capi flottante)
 PER moyen du marché = moyenne des PER des actions cotées ayant un PER positif
 Taux de rendement moyen = moyenne des taux de rendement des actions cotées ayant distribué un dividende
 Taux de rentabilité moyen = moyenne des taux de rentabilité des actions cotées
 Prime de risque du marché = (1 / Le PER moyen du marché) - Le taux de référence actuel des emprunts d'Etat

BRVM - BOURSE REGIONALE DES VALEURS MOBILIERES
 BRVM - Société Anonyme au capital de 3.062.040.000 CFA - RC : CI - ABJ - 1997 - B - 208435 - CC : 9819725 - E
 Siège Social : Abidjan - CÔTE D'IVOIRE. Adresse : 18, Rue Joseph ANOMA (Rue des Banques) - Abidjan
 Tél : +225 20 32 66 85 / 86, Fax : +225 20 32 66 84, Mail : brvm@brvm.org, Site Web : www.brvm.org



Av. proche, rue en face de l'église Saint Michel allant vers Caboma, immeuble Comète lot 202 parcelle « d », Cotonou - BENIN
 001 BP 8690 RP
 uca@ucasgi.com
 (229) 21 31 00 21 / 61 18 18 00
 (229) 21 31 00 21
 www.ucasgi.com



Carré 211 St Michel
 immeuble SGI-Bénin 01 BP
 4546 Cotonou.
 Tél : (229) 21 31 15 41
 21 31 15 71



Siège BOA Benin,
 Boulevard de France
 Tel : (229)
 21315343/64182121



Immeuble de l'Africaine des Assurances
 Face à la Direction de l'Emigration Immigration
 01 BP 8668 RP Cotonou
 contact@agi-agi.com
 +229 21318733
 +229 21316065



Avenue Steinmetz Face
 Immeuble Air Gabon 01 BP
 6002 COTONOU BENIN
 Tél : (229) 21 31 88 35 /
 21 31 88 36

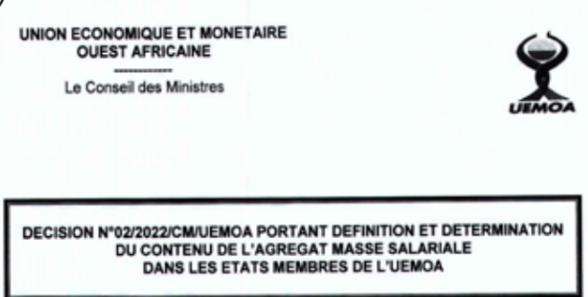


Boulevard Saint Michel
 Immeuble Agence BIC Dapokpa
 01 BP. 7700 Cotonou
 Tél. +229 21324875
 Tél. +229 21324876
 sgjbs@biic-financialservices.com

Convergence des économies de l'Uemoa

Masse salariale : éléments budgétaires constitutifs et champ de couverture

Facteur clé dans la détermination des critères de convergence budgétaire, la masse salariale dont « la définition et le contenu » ont été régulièrement au cœur des rencontres sur les dossiers de la surveillance multilatérale des politiques macroéconomiques au sein de l'Uemoa, du fait des disparités d'un pays à un autre, connaît désormais un cadrage. Sur proposition de la Commission de l'Uemoa et après avis du Comité des Experts statutaires, le Conseil des ministres de l'Union a adopté, à la date du 24 juin 2022, la décision N° 02/2022/CM/UEMOA portant définition et détermination du contenu de l'agrégat masse salariale dans les Etats membres de l'Uemoa, dont voici l'intégralité.



LE CONSEIL DES MINISTRES DE L'UNION ECONOMIQUE ET MONETAIRE OUEST AFRICAINE (UEMOA)

Vu le Traité modifié de l'UEMOA notamment, en ses articles 16, 20, 21 et 67 ;

Vu l'Acte additionnel n° 01/2015/CEG/UEMOA du 19 janvier 2015 instituant un Pacte de convergence, de stabilité, de croissance et de solidarité (PCSCS) entre les Etats membres de l'Union ;

Vu la Déclaration des chefs d'Etat et de Gouvernement du 27 avril 2020 sur le Pacte de convergence, de stabilité, croissance et de solidarité entre les Etats membres de l'Union ;

Vu la Directive n°01/1996/CM/UEMOA du 16 juin 1996 relative à la mise en œuvre de la surveillance multilatérale des politiques macroéconomiques des Etats membres de l'Union ;

Vu la Directive n°08/2009/CM/UEMOA du 26 juin 2009 portant Nomenclature Budgétaire de l'Etat (NBE) au sein de l'UEMOA ;

Vu la Directive n°09/2009/CM/UEMOA du 26 juin 2009 portant Plan Comptable de l'Etat (PCE) au sein de l'UEMOA ;

Vu la Directive n°10/2009/CM/UEMOA du 26 juin 2009 portant Tableau des Opérations Financières de l'Etat (TOFE) au sein de l'UEMOA ;

Vu la Recommandation n°02/2020/CM/UEMOA du 26 juin 2020 relative aux modalités de l'exercice de la surveillance multilatérale des politiques économiques des Etats membres de l'Union ;

Considérant la Déclaration de la Conférence des Chefs d'Etat et de Gouvernement, du 28 janvier 1999, sur le renforcement de la convergence et l'accélération de la croissance économique dans les Etats membres de l'UEMOA ;

Considérant les objectifs poursuivis par le mécanisme de la surveillance multilatérale des économies au sein de l'UEMOA ;

Constatant la divergence de contenu de l'agrégat masse salariale utilisé pour le calcul du ratio de la masse salariale rapportée aux recettes fiscales dans les Etats de l'Union ;

Soucieux d'assurer une comparaison pertinente des performances des économies des Etats membres à travers des critères de convergence calculés de manière harmonisée ;

Sur proposition de la Commission de l'UEMOA ;

Après avis du Comité des Experts statutaires, en date du 17 juin 2022 ;

DECIDE :

Article premier :

La présente Décision définit la notion et détermine les composantes de l'agrégat masse salariale utilisé pour le calcul des critères de convergence arrêtés dans le cadre de la surveillance multilatérale des politiques macroéconomiques des Etats membres.

Les règles relatives au calcul de cet agrégat sont annexées à la présente décision.

Article 2 :

La Commission et les Etats membres sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de prendre les mesures nécessaires en vue de l'application de la présente Décision.

Article 3 :

La présente Décision, qui entre en vigueur à compter de sa date de signature, sera publiée au Bulletin Officiel de l'Union.

Fait à Dakar, le 24 juin 2022

Pour le Conseil des Ministres,
Le Président


Sani YAYA

ANNEXE A LA DECISION N°02/2022/CM/UEMOA PORTANT DEFINITION ET DETERMINATION DU CONTENU DE L'AGREGAT MASSE SALARIALE DANS LES ETATS MEMBRES DE L'UEMOA

I. INTRODUCTION

Le 19 janvier 2015, un nouvel Acte additionnel portant Pacte de convergence, de stabilité, de croissance et de solidarité (PCSCS) entre les Etats membres de l'Union a été adopté par la Conférence des Chefs d'Etat et de Gouvernement de l'UEMOA. Il fixe le nombre de critères de convergence à cinq (05) dont trois (03) de premier rang et deux (02) de second rang. Parmi les critères de second rang figure celui de la masse salariale rapportée aux recettes fiscales dont la norme est fixée à un maximum de 35%. Compte tenu de la pertinence de ce critère, il a été maintenu à l'issue de la révision des critères de convergence. Outre les recettes fiscales, la masse salariale constitue un facteur clé dans la détermination de ce critère.

La définition et le contenu de la masse salariale ont été régulièrement au menu des discussions lors des rencontres sur les dossiers de la surveillance multilatérale des politiques macroéconomiques au sein de l'UEMOA, en raison de la disparité constatée d'un Etat membre à un autre. Aussi, l'harmonisation des statistiques de finances publiques est indispensable à l'exercice de la surveillance multilatérale des politiques budgétaires et à la convergence des économies des Etats membres de l'UEMOA.

En vue d'apporter une réponse à cette problématique, la Commission a, en 2002, soumis une note à l'attention du Conseil des Ministres, non suivie de décision, puis commandité en 2011, une étude y relative. Cette étude s'inscrivait dans un contexte caractérisé notamment par l'adoption d'un nouveau cadre harmonisé des Finances Publiques au sein de l'UEMOA en 2009, conforme aux normes et standards internationaux en matière de gestion transparente et rigoureuse des finances publiques. L'objectif de l'étude était de définir de manière précise le concept de la masse salariale, d'identifier les éléments budgétaires constitutifs de cet agrégat, son

champ de couverture ainsi que la valorisation des avantages ou rémunérations en nature à y intégrer.

L'étude a souligné, comparativement à la note initiée en 2002, la persistance des disparités dans le contenu de la masse salariale, du champ de couverture et de la valorisation des rémunérations en nature. S'agissant du champ institutionnel, la plupart des Etats membres prennent en compte uniquement la masse salariale de l'administration centrale. Le champ institutionnel actuel de la masse salariale ignore ainsi une grande partie du secteur de l'administration publique tel que défini par les MSFP 2001 et 2014 et la Directive n°10/2009/CM/UEMOA portant TOFE.

Relativement aux rémunérations en nature, trois (3) principaux éléments avaient été identifiés à savoir le logement de fonction, le véhicule de fonction ainsi que les gens de maison. Toutefois, leur valorisation et prise en compte différiaient selon les Etats membres.

La masse salariale constitue l'un des agrégats essentiels pour le calcul des critères de convergence budgétaires. Sa détermination mérite donc une attention particulière. L'exercice d'harmonisation du contenu de la masse salariale est nécessaire afin d'assurer la fiabilité des données et leur comparabilité. Les disparités constatées dans

le temps au niveau de certains Etats et entre les Etats ne favorisent pas la maîtrise de son évolution et la fiabilité dans la comparaison des résultats. Cet exercice permettra d'anticiper et de corriger les divergences préjudiciables à la convergence des économies nationales. En outre, il contribuera à améliorer dans les comptes nationaux les estimations de la rubrique « rémunération des salariés » du secteur des administrations publiques et renforcer par conséquent la cohérence entre le secteur réel et le TOFE sur cet aspect.

II DEFINITION ET CONTENU DE LA MASSE SALARIALE L'analyse des directives du nouveau cadre harmonisé des finances publiques de l'UEMOA montre qu'aucune référence n'est faite à la notion de masse salariale. Les terminologies « charges de personnel » et « rémunérations des salariés » y sont utilisées. La définition de la rémunération des salariés telle que précisée dans la Directive n°10/2009/CM/UEMOA portant TOFE permet de circonscrire de manière précise le concept de masse salariale. Pour rester conforme à la Directive, l'expression « rémunération des salariés » pourra être utilisée en lieu et place de la « masse salariale », les contenus des deux (2) notions étant identiques.

La rémunération des salariés est un concept et une mesure statistique (SCN 2008 et MSFP 2001). Le système SFP et le SCN utilisent les mêmes concepts à quelques exceptions près. Bien que la définition et la structure de la rémunération des salariés soient identiques dans les deux systèmes, la rémunération des salariés dans le système SFP n'inclut pas la rémunération des salariés engagés dans des activités de formation de capital pour compte propre, alors que le SCN inclut toutes les rémunérations.

La rémunération des salariés correspond à la rémunération totale en espèces et en nature à verser aux agents des administrations publiques, fonctionnaires ou contractuels pour le travail effectué au cours de la période comptable considérée. Elle est composée des salaires et traitement en espèces et en nature ainsi que des cotisations sociales à la charge de l'employeur.

- Les salaires et traitements en espèces comprennent les éléments ci-après :
- les salaires ou traitements de base y compris les indemnités rémunérant les heures supplémentaires, le travail de nuit ou de week-end et les autres heures exceptionnelles ;
 - les indemnités, notamment les indemnités d'expatriation, de fonction, de logement et de transport
 - les salaires ou traitements payables aux salariés en arrêt de travail sur de courtes périodes par exemple, en congé (congés payés) ou du fait d'un arrêt temporaire de la production, sauf durant les arrêts de travail pour cause de maladie ou de blessure ;
 - les suppléments de salaire annuels tel que les primes et les «13^{ème} mois» et assimilés ;
 - les paiements exceptionnels liés aux résultats d'ensemble faisant partie des dispositifs d'incitations ou les récompenses payées aux agents méritants ;
 - les commissions et pourboires reçus par les salariés même lorsqu'ils sont payables directement au salarié par un tiers. Ils sont donc considérés comme étant payés par l'employeur au salarié.

- Les éléments ci-après sont exclus des salaires et traitements :
- le remboursement des frais engagés par les salariés pour prendre leur fonction ou effectuer leur travail (achats d'outils, d'équipement ou de vêtements spéciaux), classés en utilisation de biens et services ;
 - les frais de missions et les frais de voyages (transports et de communications) qui sont à classer comme des utilisations de biens et services ;
 - les allocations familiales, les allocations de foyer, les indemnités de ménage, d'éducation ou toute autre indemnité en rapport avec les personnes à charge classées parmi les prestations sociales ;
 - le paiement de salaires et traitements versés à taux pleins ou réduit aux salariés absents de leur travail pour cause de maladie, de dommages corporels accidentels ou de maternité classés parmi les prestations sociales ;
 - les indemnités de départ classées parmi les prestations sociales ; et
 - les indemnités versées aux salariés ou à leurs survivants en cas de perte d'emploi à la suite de licenciement, d'invalidité ou de décès accidentel classées parmi les prestations sociales.

III HARMONISATION DU CONTENU DE LA MASSE SALARIALE

III-1 Le champ institutionnel

La Directive N° 10/2009/CM/UEMOA portant TOFE au sein de l'UEMOA précise en son article 8 que, le champ couvert par le TOFE UEMOA est le secteur des administrations publiques composé de toutes les unités institutionnelles résidentes des administrations publiques, caractérisées essentiellement par la production de biens et services non marchands.

L'article 9 de ladite Directive précise que les unités d'administration publique sont regroupées en trois (3) sous-secteurs : administration centrale, administration locale et institutions de sécurité sociale. Il ressort de ces dispositions que le champ institutionnel de la rémunération salariale au sein de l'UEMOA concerne les catégories suivantes :

- l'administration centrale (ministères et institutions) y compris leurs établissements publics autonomes à caractère administratif et ISBL ;
- les collectivités locales y compris leurs établissements publics autonomes à caractère administratif et ISBL ;
- les institutions de sécurité sociale.

Les opérations doivent être enregistrées en base droits constatés c'est-à-dire lorsque la valeur économique est transformée, échangée, créée, transférée ou éteinte conformément à l'article 16 de la Directive portant TOFE. Les charges sont donc enregistrées au moment où ont lieu les activités ou événements créant l'obligation

inconditionnelle pour les administrations publiques concernées de procéder à un paiement ou de céder des ressources.

En droits constatés, la rémunération des salariés est mesurée par la valeur de la rémunération en espèces et/ou en nature qu'un employé est en droit de réclamer de son employeur pour le travail accompli durant la période considérée, que cette rémunération soit payée d'avance, au moment où le travail est effectué ou après.

Lorsque le travail réalisé n'a pas été rémunéré, l'unité doit passer une écriture au titre des autres comptes à payer. En revanche, dans le cas où le paiement a été effectué avant le travail lui-même, une écriture doit être enregistrée dans les autres comptes à recevoir jusqu'à ce que le travail soit effectué.

III-2 La nature des dépenses à considérer

III-2-1 Rémunérations en espèces

En vertu des dispositions des Directive N° 06/2009/CM/UEMOA, N° 8/2009/CM/UEMOA, N° 09/2009/CM/UEMOA et N° 10/2009/CM/UEMOA, les éléments constitutifs des charges de personnel payés en espèces comprennent les postes suivants :

- 21 Rémunération des salariés
- 211 Salaires et traitements
- 2111 Salaires et traitements en espèces
- 2112 Salaires et traitements en nature
- 212 Cotisations sociales
- 2121 Cotisations sociales effectives
- 2122 Cotisations sociales imputées ou fictives

Les cotisations sociales quant à elles, devront être ventilées en cotisations sociales effectives et cotisations sociales imputées. Il s'agit ici uniquement des cotisations sociales d'employeur au profit des salariés, la part employée étant prise en compte dans les traitements et salaires.

III-2-2 Avantages en nature

Les avantages en nature ci-après, mis à la disposition des agents publics et assimilés sont à comptabiliser dans la masse salariale :

- le logement ou l'hébergement de nature à pouvoir être utilisé par tous les membres du ménage auquel appartient le salarié ;
- les services de véhicules ou d'autres biens durables destinés à l'usage personnel des salariés ;
- les biens et services produits par l'employeur lui-même, comme les voyages gratuits dans les avions ou trains de l'Etat ;
- les services de transport entre le domicile et le lieu de travail, le stationnement gratuit ou subventionné, lorsqu'ils seraient normalement à payer ;
- les gens de maison ;
- la valeur des intérêts auxquels renoncent les employeurs lorsqu'ils accordent des prêts aux salariés à taux réduits, voire à taux zéro, pour l'achat de logements, de véhicules, de meubles ou d'autres biens et services ;
- les titres d'actions gratuites ou options sur titres distribués aux salariés (cas de l'élargissement du champ aux sociétés publiques).

II. IV METHODES DE VALORISATION DES AVANTAGES EN NATURE

IV-1 Mise à disposition de l'employé de biens loués ou de services payés par l'administration

En cas de mise à la disposition de l'agent des biens immeubles ou meubles loués par l'administration, les montants des frais de location accusés par les contrats y afférents sont comptabilisés à titre de rémunération.

En cas de prise en charge de dépenses de prestation de services comme les frais de gardiennage, de communication, d'eau, d'électricité etc. ainsi que les dépenses des personnels de maison, il est comptabilisé les montants desdites dépenses. Pour le cas des personnels de maison, les dépenses à comptabiliser comprennent les salaires bruts augmentés des charges de cotisations sociales obligatoires dues.

IV-2 Mise à disposition de l'employé de biens appartenant à l'administration

Lorsqu'il est mis à disposition de l'employé de biens immeubles ou meubles appartenant à l'administration, le montant des dépenses correspondant à la valeur de ces avantages en nature est déterminé de manière forfaitaire ainsi qu'il suit : Valeur forfaitaire annuelle = (prix d'acquisition du bien) x5%.

V. TABLEAU SYNTHETIQUE DU CONTENU DES SALAIRES ET TRAITEMENTS EN ESPECE ET EN NATURE

I-Éléments à inclure dans les salaires et traitements	II-Éléments à exclure des salaires et traitements
<p>A-Rémunérations en espèces</p> <ul style="list-style-type: none"> - les salaires ou traitements de base y compris les indemnités rémunérant les heures supplémentaires, le travail de nuit ou de week-end et les autres heures exceptionnelles ; - les indemnités, notamment les indemnités d'expatriation, de fonction, de logement et de transport ; - les salaires ou traitements payables aux salariés en arrêt de travail sur de courtes périodes par exemple, en congé (congés payés) ou du fait d'un arrêt temporaire de la production, sauf durant les arrêts de travail pour cause de maladie ou de blessure ; - les suppléments de salaire annuels tel que les primes et les «13^{ème} mois» et assimilés ; - les paiements exceptionnels liés aux résultats d'ensemble faisant partie des dispositifs d'incitations ou les récompenses payées aux agents méritants ; - les commissions et pourboires reçus par les salariés même lorsqu'ils sont payables directement au salarié par un tiers. Ils sont donc considérés comme étant payés par l'employeur au salarié. 	<ul style="list-style-type: none"> - le remboursement des frais engagés par les salariés pour prendre leur fonction ou effectuer leur travail (achats d'outils, d'équipement ou de vêtements spéciaux), classés en utilisation de biens et services ; - les frais de missions et les frais de voyages (transports et de communications) qui sont à classer comme des utilisations de biens et services ; - les allocations familiales, les allocations de foyer, les indemnités de ménage, d'éducation ou toute autre indemnité en rapport avec les personnes à charge classées parmi les prestations sociales ; et - les indemnités versées aux salariés ou à leurs survivants en cas de perte d'emploi à la suite de licenciement, d'invalidité ou de décès accidentel classés parmi les prestations sociales.
<p>B- Avantages en nature</p> <ul style="list-style-type: none"> - le logement ou l'hébergement de nature à pouvoir être utilisé par tous les membres du ménage auquel appartient le salarié ; - les services de véhicules ou d'autres biens durables destinés à l'usage personnel des salariés ; - les biens et services produits par l'employeur lui-même, comme les voyages gratuits dans les avions ou trains de l'Etat ; - les services de transport entre le domicile et le lieu de travail, le stationnement gratuit ou subventionné, lorsqu'ils seraient normalement à payer ; - les gens de maison ; - la valeur des intérêts auxquels renoncent les employeurs lorsqu'ils accordent des prêts aux salariés à taux réduits, voire à taux zéro, pour l'achat de logements, de véhicules, de meubles ou d'autres biens et services ; - les titres d'actions gratuites ou options sur titres distribués aux salariés (cas de l'élargissement du champ aux sociétés publiques). 	<p>de ménage, d'éducation ou toute autre indemnité en rapport avec les personnes à charge classées parmi les prestations sociales ;</p> <ul style="list-style-type: none"> - le paiement de salaires et traitements versés à taux pleins ou réduit aux salariés absents de leur travail pour cause de maladie, de dommages corporels accidentels ou de maternité classés parmi les prestations sociales ; - les frais payés au titre des bourses et stage ; - les effets d'habillement des militaires et corps assimilés ; - les indemnités de départ classées parmi les prestations sociales ; et - les indemnités versées aux salariés ou à leurs survivants en cas de perte d'emploi à la suite de licenciement, d'invalidité ou de décès accidentel classés parmi les prestations sociales.

Fiscalité en Afrique de l'Ouest

Harmonisation du contenu des recettes fiscales dans l'Uemoa

Par décision N°01/2022/CM/UEMOA en date du 24 juin 2022, le Conseil des ministres de l'Union Economique et Monétaire Ouest Africaine a décidé de l'harmonisation du contenu de la composante recette fiscale dans l'Union.

● Bidossessi WANOU

Définition et détermination de l'agrégat recettes fiscales dans les Etats membres de l'UEMOA, c'est l'objectif de la décision prise par le Conseil des ministres de l'Union Economique et Monétaire Ouest Africaine. Il s'est agi à travers cette décision, d'harmoniser le contenu des recettes fiscales dans les différents pays de l'Uemoa. Au fait, « l'intérêt de l'harmonisation du contenu des recettes fiscales dans les statistiques de finances publiques des Etats membres de l'Union, réside dans le souci d'assurer une meilleure comparabilité des performances réalisées par les Etats dans le cadre de la surveillance multilatérale notamment en ce qui concerne les critères de convergence relative au taux de pression fiscale (recette fiscale en pourcentage du PIB et au ratio masse

Eléments à intégrer dans les recettes fiscales	Eléments à soustraire des recettes fiscales
I Recettes fiscales de l'administration centrale <ul style="list-style-type: none"> - Impôts sur le revenu, les bénéfices et les gains en capital - Impôts sur les salaires et la main-d'œuvre - Impôts sur le patrimoine - Impôts sur les biens et services - Impôts sur le commerce extérieur et les transactions internationales - Autres recettes fiscales - Exonérations fiscales et douanières accordées sur les marchés publics financés sur ressources extérieures et qui font l'objet d'une prévision budgétaire - Crédits d'impôts remboursables 	<ul style="list-style-type: none"> - Exonérations fiscales et douanières autres que celles accordées sur les marchés publics financés sur ressources extérieures - Crédits d'impôts non remboursables - Prélèvements communautaires destinés aux budgets des organisations d'intégration régionale (le Prélèvement Communautaire de Solidarité (PCS) et le Prélèvement Communautaire (PC), le Prélèvement pour l'Union Africaine....)
II Recettes fiscales des collectivités territoriales <ul style="list-style-type: none"> - Impôts directs locaux - Impôts indirects locaux - Taxes locales et assimilées - Ristournes - Restitutions sur les impôts et taxes d'Etat - Centimes additionnels - Impôts synthétiques - Autres recettes fiscales - Crédits d'impôts remboursables 	<ul style="list-style-type: none"> - Exonérations fiscales et douanières autres que celles accordées sur les marchés publics financés sur ressources extérieures - Crédits d'impôts non remboursables

salariale sur recettes fiscale », lit-on dans l'annexe de la décision. Cette décision, selon le conseil des ministres, devrait contribuer à l'atteinte des critères de convergence à échéance. En détail, la décision évoque une structuration en recettes

fiscales profitant au budget de l'Etat qui regroupent les recettes hors activités minières puis les recettes des activités minières. Dans la première catégorie (hors activités minières), on retrouve six recettes à savoir : les impôts sur le revenu,

les bénéfices et les gains en capital, les impôts sur les salaires et la main d'œuvre, les impôts sur le patrimoine, les impôts sur les biens et services, les impôts sur le commerce extérieur et les transactions internationales puis autres recettes

fiscales. Dans la catégorie des recettes des activités minières, on note différentes impositions selon que les ressources soient détenues par l'administration ou non. Dans le cas des ressources qui ne sont pas détenues par l'administration publique, on a les taxes sur l'« utilisation ou la permission d'utiliser des biens ou d'exercer des activités, des paiements ou l'obtention de licence d'exploitation et les autres taxes sur les biens et services si les impôts sont perçus sur l'exploitation de ressources naturelles comme ceux procurés par des terrains ou gisements non détenus par des unités administratives publiques ». Dans le cas des ressources détenues par les administrations publiques, il n'y a pas de ressources fiscales mais elles sont astreintes à une série d'autres charges notamment sur les baux et licences, la vente d'actifs non produits sous forme de ressources et autres. Enfin, désormais l'agrégat recette fiscale intègre les recettes des collectivités territoriales composées des impôts directs locaux, les taxes locales et assimilées, les ristournes, les centimes additionnelles, les impôts synthétiques, les crédits impôts remboursables... Dans les recettes fiscales de l'administration centrale comme celles des collectivités territoriales, certaines exonérations sont intervenues à savoir : exonérations fiscales et douanières autre que celles accordées sur les marchés publics financés sur ressources extérieures, les crédits d'impôts non remboursables. Spécifiquement dans les recettes fiscales de l'administration centrale, les prélèvements communautaires destinés au budget des organisations d'intégration régionale (PCS, PC puis prélèvement pour l'UA) sont également soustraits.

HOROSCOPE finance

Bélier Au cours de cette journée un peu chancelante, gardez-vous de toute spéculation ; laissez ce genre de risque aux aventuriers professionnels. Regardez-y à deux fois avant de prêter de l'argent à des personnes qui ne sont pas tout ce qu'elles s'efforcent de paraître. Certains natifs tireront profit d'un second métier ou d'un passe-temps.

Taureau Avec Mercure dans votre camp, vous n'aurez aucun mal à équilibrer votre budget, et pourriez même bénéficier d'un apport d'argent imprévu et... bienvenu. Neptune, l'un des astres qui dirigent pour vous le plan financier, travaillera de concert avec Saturne, une planète d'organisation, ce qui vous aidera à agir en excellent gestionnaire.

Gémeaux Côté argent, il faudra vous serrer la ceinture. Si vous vous laissez aller à multiplier les dépenses superflues, l'équilibre de votre budget ne tardera pas à être compromis.

Cancer Vous allez probablement dépenser sans compter et pas toujours à bon escient. Ne soyez pas aussi large : on va finir par abuser de votre gentillesse. Sachez que l'estime et l'amitié ne s'achètent pas. Comptez plutôt sur vos compétences et vos qualités de cœur.

Lion Avec l'appui musclé de Neptune en bons aspects, vous passerez une journée sans problème financier et pourrez même espérer des rentrées conséquentes ou une prime quelconque. Si votre métier touche de près ou de loin la joaillerie, faites preuve de vigilance et de prudence dans vos diverses transactions.

Vierge Pluton, en aspect harmonieux, devrait jouer positivement pour vous en matière financière, vous aidant à augmenter vos revenus, à choisir de meilleurs placements, et à vous lancer dans des investissements rentables. Pour quelques natifs, un héritage est possible.

Balance Autant le préciser tout de suite : cette configuration de Saturne n'augure rien de fameux dans le secteur finances. Au mieux, elle vous contraindra à accepter une période de restriction. Au pire, elle va provoquer de nombreux retards dans des rentrées d'argent, ce qui vous obligera à refaire vos comptes. En attendant que la situation se rétablisse, ce qui ne saurait tarder, essayez de ne pas en faire une maladie.

Scorpion Resserrez les cordons de votre bourse, sinon vous craquerez pour un oui pour un non. Et ce ne sera vraiment pas le moment ! D'autres dépenses, indispensables celles-là, vont se présenter : tâchez d'y faire face.

Sagittaire Sur le plan financier, votre côté plutôt rêveur et insouciant pourra vous faire rater d'excellentes occasions que vous offrira Saturne. Aussi serait-il utile, en cette journée, de vous adjoindre l'aide d'une personne plus réaliste et plus compétente.

Vendredi 1er Avril 2022

L'environnement astral de la présente journée pourra vous ouvrir l'appétit pour les gains pécuniaires au point de dépasser tous vos espoirs. La spéculation, en particulier, sera très alléchante et, pour une fois, vous feriez bien de succomber à la tentation. On ne peut évidemment prétendre que l'opération se fera sans risques, mais ceux-ci seront acceptables si vous savez vous cantonner dans les limites raisonnables.

Capricorne La Lune en cet aspect vous donnera de la combativité, mais aussi un besoin de satisfaire toutes vos envies de luxe et de prodigalité. Soyez raisonnable : évitez les dépenses inutiles, pour ne pas vous priver du nécessaire.

Verseau Votre jugement en matière de finances sera obnubilé aujourd'hui par l'action hostile de Pluton mal aspecté. Vous risquez fort de faire une mauvaise évaluation de la conjoncture. Ce ne sera donc pas le moment de vous lancer dans des spéculations trop importantes.

Poissons Soyez d'une extrême prudence dans vos dépenses, en particulier si elles impliquent un emprunt de longue durée. Les dettes sont faciles à contracter et les dépenses plus faciles encore à effectuer, mais les remboursements seront plus pénibles qu'il n'y paraît : voilà le piège qui vous attend ! Et tout le monde sait aussi que "les dettes réduisent l'homme libre en esclavage" (Publilius Syrus).

L'économiste

Premier Quotidien Economique du Bénin

Journal spécialisé d'information d'analyse et d'investigation économique, financière et boursière Edité par l'Agence de Communication "CHEZ VOUS"

N° 0997 MISP / DC / SG / DAI / SCC du 25 / 10 / 2007

Sikèkòdji zone résidentielle, 2^{ème} rue à droite en quittant le carrefour Marina pour la Mairie de Cotonou, carré N°83

Email : leconomistbenin1@gmail.com

Site : www.leconomistbenin.com

Directeur Général

Léonard DOSSOU
(00229) 95 429 626 / 97 096 417

Assistant du Directeur Général

Calixte ADIYETON
(66 232 545)

Secrétaire caissière

Ella Viviane HOUHEMÉGAN (97 14 85 43)

Directeur de publication

Jules AFFODJI

Rédacteur en chef

Calixte ADIYETON
(66 232 545)

Secrétaire de rédaction

Abdul Wahab ADO
(66656265)

Rédacteurs

Nestor DEHOUNDJI

Félicienne HOUËSSOU
(96 92 43 46)

Bidossessi WANOU
(67 20 33 27)

Sylvestre TCHOMAKOU

Hubert DOSSOU

Falco Vignon

Raoul Gandaho

(Correspondant Ouémé Plateau)

Mouhamed Bouhari SAÏDOU

(Br. Borgou/Alibori)

Jules Daniel Mahuto

(Correspondant Zou-colline)

Modeste COCO (Consultant)

Représentant de l'Economiste du

Bénin en Europe, Bureau de Paris:

Franck Vial, correspondant France

de l'Economiste du Bénin

Tel +330671790990

Mail : eco.benin.paris@gmail.com

Directrice commerciale

Rigel BATCHO
(69190880)

Graphiste

Gisèle NOUDAÏKPON
(62323855)

Green Climate Fund in Benin

Minister TONATO Signs OCRI Project Funding Agreement

The Minister of Living Environment and Sustainable Development José TONATO chaired on Thursday, July 21st, 2022 the session of signature of the financing agreement of the OCRI (Initiative for the Climate Resilience of the Ouémé Basin) Project between FAO and the Green Climate Fund.

This 35 million dollar project, including 18 million dollars from the Green Climate Fund, is an opportunity that consolidates the Government's efforts to build the resilience of natural and human systems to the adverse effects of climate change. The intervention areas covered by the project are the municipalities of Zogbodomé, Zangnanado, Glazoué, Djougou, and Copargo for a period of six (06) years. In his speech, the Minister of Living Environment and Sustainable Development José TONATO said that « the Upper and Middle Ouémé Basin has been experiencing a constant increase in temperatures since the 1960s and this trend will continue under the conditions of climate change. Projections in both project areas indicate a general raising trend of daily temperatures of 1 to 3 °C for the period 2035-2064. Concerning rainfall, climate models indicate that average annual precipitation is expected to increase until the middle of the XXI century and then decrease until the end of the century in the Ouémé basin. This ecosystem, which is the Ouémé basin, is a key area for agricultural production,



Benin's main economic sector. Intending to provide a sustainable solution to this situation, the Minister of Living Environment and Sustainable Development (MCVDD/MFLSD) initiated the development of a concept note with the support of FAO, which submitted it to the Green Climate Fund. It has just been approved after several stages at the last session of the Institution's Board. » For the Ministerial Authority, the implementation of this project will reduce the vulnerability of 330,000 smallholder farmers and approximately 95,000 ha of ecosystem exposed to disturbance, climate change, and extreme weather events in the Upper and Middle Ouémé Basin. This global funding of 35 million dollars, including 18 million dollars from the Green

Climate Fund, is in recognition of a long-standing commitment with FAO, a strategic partner on issues of food security and sustainable management of natural resources, to community resilience to the effects of climate change. It should be noted that the OCRI initiative will ultimately: improve agricultural production through low-carbon and climate-resilient technologies by restoring ecosystem services in Upper and Middle Ouémé ; increase the resilience of farmers and agricultural systems in Upper and Middle Ouémé by promoting value chains supporting their livelihoods; improve the institutional and financial environment to promote low-carbon and climate-resilient land and water management in the main basins of the territory.

Air Transportation

Sector rebounds on inflationary Funds

Travelers from around the world have returned to the skies and airlines are rejoicing, although in the West, some unforeseen challenges, including strikes, seem to be delaying this triumphant return somewhat.

Severely affected by the health crisis that forced countries to close their airports, airlines suffered cumulative losses of nearly 190 billion dollars between 2020 and 2022, according to the International Air Transport Association (IATA).

However, the worst happened and the storm calmed down, according to aviation industry experts. While business travel has been booming since February, non-essential travel (tourism, leisure) appears to have recently picked up and has seen a double-digit increase, according to McKinsey.

Business travel is booming, international travel is returning, and despite new challenges, the sector's recovery is reviving. In addition, corporate travel policies are being redesigned and employees are generally willing to travel for business, according to a recent survey by the Global Business Travel Association (GBTA), the world's leading association serving the business travel industry.

In Africa, although Travel Pulse estimates that in the second quarter of this year, international arrivals are at -33% compared to 2019 levels, several destinations



in Africa already seem to be showing very good results, and tourists are starting to return slowly but surely. "Booking levels and travel expenses continue to increase, and there are high levels of optimism and employee willingness to travel for business. This comes at a time when the sector is facing challenges beyond COVID-19, including rising fuel prices, inflation, supply chain disruption, and the war in Ukraine," said Suzanne Neufang, CEO of GBTA, in a statement posted on the organization's website. Now it's time to tighten the belts, says McKinsey, adding that if they want to get back to pace after staff shortages and flight cancellations, airlines need to focus on four key areas.

Re-employment

"Bring back the capacity by reactivating pilots and cabin crew, preparing aircraft on the ground for service, and re-employing and training service personnel," McKinsey recommends. According to this international strategy consultancy based in New York, airlines would be better off investing in digital operations, including new technologies that help resolve unfortunate complaints about post-pandemic travel. "Anticipate changes in demand and optimize pricing based on changing passenger habits and behaviors," advises McKinsey. Finally, he concludes: "devotes resources to numerical analysis to help identify emerging trends and look for ways to collaborate."

Human Rights

Initiatives Emerge to Address Gender-Based Violence Against Children

The Regional Partners/CSOs/Non-State Actors Working Group against Gender-Based Violence/Violence against Children (ECW-RPWG-GBV/VAC) organized a virtual meeting from 19 to 20 July 2022. The objective of the meeting was to identify new strategies to address gender-based violence against children.

The working group, established in October 2020, aims at using the ECOWAS convening mandate to galvanize immediate action across the region and eradicate gender-based violence (GBV) and violence against children (VAC), and ensure that every child and every woman is protected now and in the immediate future. ECOWAS convened the sixth (6th) online meeting of the regional partners/CSOs/non-state actors working group on gender-based violence/violence against children (ecw-rpwg-gbv/vac) to enable members to take stock of actions and



define the next challenges. At the end of the meeting, some important outcomes included holding a hybrid

meeting of the group later in the year and requesting members to contribute to the finalization of the draft

template to 'highlight' the Member States and the working group's operating procedures. Earlier in

December 2021, the group had held its fifth meeting at which wide-ranging decisions were taken, including setting committees to develop a 'point lighting' model

for Member States on GBV/VAC planned by the working group for 2022, finalizing the draft 'Operating Procedures' for the working group.

Adapted and Translated from French into English by:
Albéric Djomaki, CEO at LMS (www.lmsgroupafrica.com)
American Translators Association (ATA) Associate Member
References: <https://leconomistebenin.com/2022/07/21/fonds-vert-pour-le-climat-au-benin-le-ministre-tonato-signe-laccord-de-financement-du-projet-ocri/> <https://leconomistebenin.com/2022/07/21/transport-aerien-rebondissement-du-secteur-sur-fond-inflationniste/> <https://leconomistebenin.com/2022/07/21/droits-humains-des-initiatives-naissent-pour-contrer-la-violence-sexiste-a-legard-des-enfants/>

Transport aérien

La hausse du prix du carburant affecte la reprise

Depuis le début de 2022, le prix du carburant d'aviation (JET A et JET-A1) a augmenté d'environ 90% et coûte environ 120% de plus, en moyenne qu'en 2021, selon les chiffres publiés la semaine dernière par McKinsey. Cette augmentation intervient alors que les compagnies aériennes commencent à se remettre lentement mais sûrement de la pandémie de COVID-19.

● Issa SIKITI DA SILVA

À en croire les experts de McKinsey, cette hausse des prix représente un défi important pour les compagnies aériennes car le carburant est souvent le coût d'exploitation le plus important, représentant environ 25% des coûts totaux selon l'année. En mai 2022, le Nigeria est devenu le premier pays à immobiliser des avions en raison de la hausse des prix du carburant, qui rendait les vols intérieurs non-rentables. Le prix du carburant d'aviation au Nigeria a augmenté de 121,4% pour atteindre 620 nairas le litre en juin 2022, contre 280 nairas le litre au cours de la période correspondante de 2021, selon le journal nigérian Vanguard. « Ces coûts énergétiques en forte hausse représentent le prochain obstacle pour un secteur qui se remet encore de la pandémie de COVID-19. Une grande compagnie aérienne américaine a récemment déclaré dans son rapport annuel que pour chaque centime de gallon d'augmentation du prix du carburant, la facture totale de carburant de la compagnie aérienne augmenterait de 40 millions de dollars », souligne une analyse de McKinsey. Par conséquent, poursuit l'analyse, la récente augmentation de 195 cents du kérosène équivaut à une augmentation d'environ 8 milliards de dollars



des coûts annuels de carburant pour cette compagnie aérienne.

Ce n'est pas si mauvais ?

Cependant, les prix élevés du kérosène pourraient ne pas être aussi mauvais pour les compagnies aériennes, selon McKinsey, qui cite trois raisons sur son site internet : Premièrement, à court terme beaucoup de compagnies auront déjà vendu une partie de leurs billets sur la base du prix bas du carburant, et doivent transporter des passagers à des prix du carburant plus élevés. Deuxièmement, elles peuvent répercuter une partie de l'augmentation des prix sur les consommateurs, comme elles l'ont fait par le passé. L'analyse des périodes précédentes de forte hausse des prix du carburant suggère une corrélation positive avec la recette unitaire. Certaines compagnies aériennes ont riposté contre cette hausse par l'augmentation des billets. « Des coûts de carburant plus élevés entraînent des prix de

billets plus élevés et il n'y a pas moyen de le contourner », souligne Woodrow Matthews, écrivain collaborateur chez Via Travelers. Troisièmement, renchérit McKinsey, des prix du carburant plus élevés signifient des coûts marginaux de vol plus élevés, ce qui peut conduire à une plus grande discipline en matière de capacité. Le secteur aérien a longtemps été mis au défi en termes de création de valeur actionnariale, et la surcapacité y a contribué. Avec la hausse des prix du carburant, le coût marginal d'exploitation augmente, ce qui, dans le passé, a conduit à un déploiement plus discipliné des capacités. Donc, une meilleure discipline rétablit la rentabilité. En somme, conclut McKinsey, même si les hausses des prix du carburant mettent le secteur du transport aérien à rude épreuve, néanmoins elles peuvent inciter les compagnies aériennes à limiter la surcapacité, ce qui se traduit par de meilleurs rendements et une stabilité du secteur.

Forte demande en produits sanguins

Le Chd/Goho sous pression

Chaque année, les mois de juin, juillet et août sont des moments de pointe durant lesquels la demande en produits sanguins est très forte dans les formations sanitaires de référence. Le Centre hospitalier départemental (Chd) de Goho sis à Abomey traverse actuellement cette période.

« La situation devient de jour en jour et de plus en plus critique », a averti Martin Atinkpinda, le Chef antenne (Ca) de l'Agence nationale pour la transfusion sanguine (Ants) du Zou et des Collines. Son cri de cœur fait suite à la demande sans cesse croissante enregistrée ces derniers jours au niveau de ses services par les patients. « Je pus vous dire que ces jours-ci, plus de 80 poches de sang sont cédées par jour par notre banque de sang. L'affluence des demandeurs des produits sanguins qui s'adressent à notre banque de sang est très importante. Le stock de produits sanguins que nous avons constitué pendant que les grands donneurs de sang (élèves) viennent encore en

classe est en train d'être épuisé », a insisté le Chef antenne de l'Ants/Zou-Collines. Il poursuit en évoquant les risques qui pourraient résulter de la pénurie de sang si rien n'est fait pour satisfaire les demandes qui sont exprimées. « A cette allure, si jamais la population active ne se mobilise pas, si les familles, les sociétés, les entreprises, les élus locaux, les dignitaires de cultes, les confessions religieuses, les Ongs, ne se décident pas pour pouvoir faire le geste utile qui est de donner son sang, je suis inquiet pour les jours à venir parce qu'on risque d'assister à de nombreux morts de nos enfants, femmes qui vont vouloir accoucher, accidentés de voies publiques, drépanocytaires ou de toutes personnes souffrant

d'une pathologie nécessitant la transfusion sanguine », a alerté Martin Atinkpinda. Face à cette situation, le chef antenne de l'Ants Zou-Collines a exhorté les uns et les autres à un sursaut patriotique. « Il est vraiment important et urgent que la population puisse se décider. Se décider de venir donner un peu de son sang afin que des vies humaines soient sauvées. A défaut, j'invite les populations à se regrouper à leur lieu de résidence, de travail ou à leur siège d'association et nous inviter. Une équipe médicale sera mobilisée pour se déplacer vers eux », a-t-il proposé.

Rock Amadji
(Correspondant
Zou-Collines)

Agriculture

La CAPEF du Cameroun à l'école du FNDA du Bénin

Le directeur général du Fonds national de développement agricole (FNDA), Valère Houssou, a reçu vendredi 15 juillet dernier, une délégation de la Chambre d'agriculture, des pêches, de l'élevage et des forêts du Cameroun (CAPEF), conduite par son président, Martin Paul Mindjos Momeny.

L'objectif de cette visite de travail est de s'enquérir d'une part, du fonctionnement du FNDA afin de s'en inspirer pour mettre également sur pied au Cameroun un dispositif de financement des projets agricoles, et d'autre part, d'échanger les expériences. Accompagné, pour l'occasion, du représentant régional du Fonds africain de garantie et de coopération économique (FAGACE) pour la zone CEMAC, Yacoubou Abdoulaye Alphaou, cette visite a permis à la délégation d'avoir les informations nécessaires pouvant les aider à créer un dispositif de financement agricole. « Beaucoup de choses se font au Bénin et au Cameroun, mais les uns et les autres ne sont pas suffisamment informés de ce qui se fait chez le voisin. Donc on s'est dit qu'il fallait qu'on profite de la présence de la délégation de la CAPEF pour prendre attache avec vous, échanger avec le FNDA pour voir son expérience et partager également l'expérience de la CAPEF, afin qu'on puisse voir comment travailler ensemble pour atteindre des objectifs », a fait savoir le représentant du FAGACE.

Présentant le cadre dans lequel le FNDA évolue, le Dg Valère Houssou, a précisé que le FNDA est l'instrument public unique, créé par l'Etat Béninois pour adresser l'ensemble des grandes problématiques de financement du secteur agricole, notamment la question de l'investissement structurant, le financement des services non financiers et le financement de l'exploitation.

Les échanges se sont focalisés également sur les pôles de développement agricole et les agences territoriales de développement agricole (ATDA), que le directeur général a pris soin d'expliquer à la délégation camerounaise. Valère Houssou, a fait savoir, qu'à l'avènement du gouvernement du président Patrice Talon, il y a une réforme dans le secteur agricole qui a divisé le pays en sept pôles de développement agricole en fonction des potentialités à exploiter dans chaque zone. Aussi, chaque pôle est administré par une agence autonome avec son conseil d'adminis-



tration. « Les ATDA ont la mission de promouvoir et de développer les filières locomotives de leurs pôles respectifs. Après le travail fait par les ATDA, le FNDA vient couvrir le tout en octroyant le financement. Nous ne pouvons pas parler de promotion et développement des filières sans parler de financement. C'est ainsi que le FNDA travaille en parfaite liaison avec chacune de ces agences », a souligné le Dg.

Abondant dans le même sens que le Dg FNDA, le directeur des opérations du FNDA Franck Baropa a renchérit que ce sont les volets techniques qui ont été confiés aux ATDA et le volet financement est pris en compte par le FNDA. Il est revenu sur les trois guichets du FNDA que sont le guichet 1 « Accès aux financements de projets structurants d'investissements agricoles », le guichet 2 « Accès aux Services Non Financiers » ; et le guichet 3 « Accès aux Services Financiers ».

Le guichet 1, a-t-il expliqué, permet de mettre en place des mécanismes financiers adéquats pour faciliter un accès permanent au financement de projets d'investissements portés par les exploitants et/ou entrepreneurs agricoles privés ou autres promoteurs publics porteurs de projets d'investissements structurants d'intérêt général et intervenant dans les différents maillons des chaînes de valeurs ajoutées.

Le guichet 2, quant à lui, permet de soutenir, sous forme de subventions, l'accès des promoteurs/entrepreneurs agricoles intervenant dans la chaîne des valeurs des filières agricoles et de leurs orga-

nisations aux services non financiers de recherche, d'appui-conseil, de formation, de renforcement de capacités, d'appui institutionnel et d'assistance technique, et le guichet 3 permet aux promoteurs/entrepreneurs agricoles d'accéder, auprès des banques et des institutions de micro-finance, à des crédits aux conditions adaptées aux besoins et aux contraintes spécifiques du secteur agricole. Ce guichet, a affirmé le directeur des opérations, regroupe le fonds de garantie interbancaire pour le refinancement entre institutions financières, le fonds de garantie pour l'accès des promoteurs/entrepreneurs aux crédits et le fonds de facilitation et de bonification de taux d'intérêt.

Sorti satisfait de cette séance de travail, le président Martin Paul Mindjos Momeny de la CAPEF, a fait savoir que sa délégation est à la recherche de solutions africaines. « Nous pensons que nos pays ont développé beaucoup de solutions, notamment dans le domaine du financement agricole. Nous sommes venus regarder ce que le FNDA du Bénin fait parce que nous avons aussi au niveau de la CAPEF le projet de concevoir un dispositif de financement », a-t-il déclaré tout en précisant que le Bénin a innové dans le cadre de la recherche de financement agricole au niveau des banques pour chercher des solutions de financement agricole. « Nous pensons que c'est un bon modèle qu'il convient pour la plupart de nos pays de copier », a félicité le président de la CAPEF, en exprimant son satisfecit et sa reconnaissance à l'endroit du DG FNDA qui a accepté partager les expériences du FNDA avec sa délégation.

CANAL+

ON N'A PAS FINI DE VOUS SURPRENDRE !



MOURIR PEUT ATTENDRE 007

NO TIME TO DIE © 2021 DANIAQ LLC AND METRO-GOLDWYN-MAYER STUDIOS INC. ALL RIGHTS RESERVED.
© 1962 - 20XX DANIAQ LLC AND UNITED ARTISTS CORPORATION. ALL RIGHTS RESERVED.

capsule

L'INTEGRALE JAMES BOND SEULEMENT SUR LES CHAÎNES CANAL+

POUR TOUT REABONNEMENT

15 JOURS* OFFERTS

A TOUT CANAL+



* Offre valable du 01/07/2022 au 31/07/2022 pour tout réabonnement à partir de la formule ACCESS. Bénéficiez de la formule TOUT CANAL+ offerte pendant 15 jours. Voir conditions de l'offre auprès de votre Distributeur Agréé.